Rainéa Lyon Super Long Titre De ces Morts

27 Rue Paul du Vivier 69007 Lyon Tél : 0615151512

Email: lyon_mail_general@toosmart.fr

https://rainea.fr/

Devis

N° DEV-LY-141

En date du : 18/06/2025 Valable jusqu'au : 18/07/2025



M. Rémi BLACHON

21 rue des Aulnes Lotissement la Livotte 42210 CRAINTILLEUX

Désignation	Qte	Prix U HT	TVA	Total HT
dd Description du franchisé	1.00	0.00€	0%	0.00 €
TITRE PERSO 2 TITITI Description du Franchisé	1.00	1 640.00 €	0%	1 640.00 €
ADOUCISSEUR PURLEX 15L Fourniture d'un adoucisseur PureLux 15L: - Capacité entre 2 régénérations : 3 m3.	1.00	1 640.00 €	0%	1 640.00 €

Informations additionnelles:

Note en bas du devis...

Rainéa Lyon Super Long Titre De ces Morts

27 Rue Paul du Vivier 69007 Lyon

Tél: 0615151512

Email: lyon_mail_general@toosmart.fr

https://rainea.fr/

Adresse du chantier :

21 rue des Aulnes 42210 CRAINTILLEUX

Informations bancaires:

IBAN : CCCCCIBAN BIC : XXXXXXBIC



 Total HT :
 3 280.00 €

 TVA (0%) :
 0.00 €

 Total TTC avant remise :
 3 280.00 €

 Remise TTC :
 - 820.00 €

Total TTC 2 460.00 €

Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord.

date et signature - En signant ce devis le client reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso et les accepter sans réserve

..... / /

{{s1|mention|Lu et approuv {{s1|signature|160|60}}

Rainéa Lyon Super Long Titre De ces Morts

27 Rue Paul du Vivier 69007 Lyon Tél : 0615151512

Email: lyon_mail_general@toosmart.fr

https://rainea.fr/



En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10 %.